



Berne, le 5 novembre 2025

Destinataires :
Gouvernements cantonaux

Approbation de la modification du Traité sur la Charte de l'énergie : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 5 novembre 2025, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur l'approbation de la modification du Traité sur la Charte de l'énergie.

Le délai imparti pour la consultation court **jusqu'au 20 février 2026**.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet mis en consultation et sur le contenu du rapport explicatif.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

Adresse électronique pour l'envoi des avis.
Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne responsable à qui nous pouvons nous adresser en cas de question.

Monsieur Christian Bühlmann (tél. +41 58 465 21 06) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Albert Rösti
Conseiller fédéral